



# DU MÉLÈZE AU PALMIER

NATURE, CULTURES ET PAYSAGES DES ALPES-MARITIMES

# LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Les Alpes-Maritimes se caractérisent non seulement par un aspect montagneux mais aussi par un relief extrêmement accidenté. Le climat marqué par les caractéristiques méditerranéennes connaît d'importantes différences en fonction de l'altitude. Températures élevées et pénurie des précipitations en été engendrent une sécheresse néfaste pour la végétation.



Végétation naturelle de l'étage méditerranéen, La Valmasque, juillet 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Jean-François Boué

Les Alpes-Maritimes abritent un monde végétal complexe d'une remarquable richesse. Les régions les plus basses et les plus proches de la mer hébergent des essences typiquement méditerranéennes où domine le pin d'Alep. Les taillis sont

peuplés principalement de chênes verts et de quelques chênes lièges vers l'Estérel. De 1100 à 1600 mètres la région alpestre est caractérisée par le hêtre, le sorbier, l'alisier, le sapin, l'épicéa, et le pin sylvestre.

De 1600 à 2200 mètres la région subalpine abrite mélèze, pin à crochet et pin cembro qui, plus en altitude, laissent la place aux étendues herbeuses des alpages, domaine privilégié du pastoralisme estival.



Végétation naturelle de l'étage alpestre, entre Lucéram et Sospel, juillet 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Graniou



Végétation naturelle de l'étage alpin, haute Tinée, juin 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Graniou



Moutons dans les alpages au camp des Fourches, octobre 2001. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Graniou



# LES DÉFRICHEMENTS ET L'EXPLOITATION DU BOIS

En se sédentarisant, l'homme a défriché le manteau forestier par brûlis et a exploité le bois. Les zones de basse altitude plus propices à l'agriculture et à la construction de routes sont très tôt dépouillées d'une bonne part de leurs forêts. C'est sur la bande littorale que l'homme est intervenu de la manière la plus spectaculaire. Au Moyen Âge, tandis que le moyen pays se répartit en terres cultivées et forêts ouvertes à la dépaissance, le haut pays subit la charge des troupeaux transhumants.



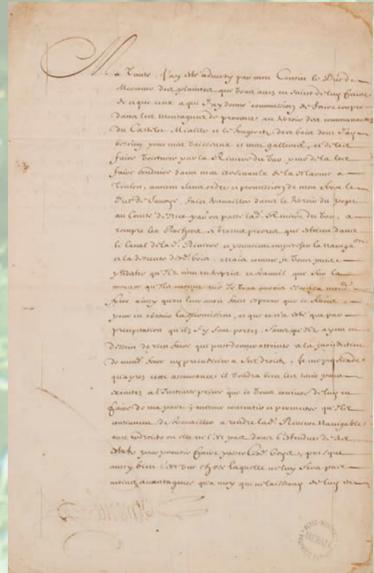
Vidimus par Pierre de Belfort des titres de droits de bandite accordés à la communauté d'Eze, 25 juillet 1497. Arch. dép. Alpes-Maritimes, E 74 DD supplément

L'écobuage ouvre de larges essarts dans les versants boisés. La forêt est l'objet de toutes les convoitises et le souci de protection conduit à en limiter l'accès et l'utilisation, souvent source de conflits entre seigneurs et communautés.



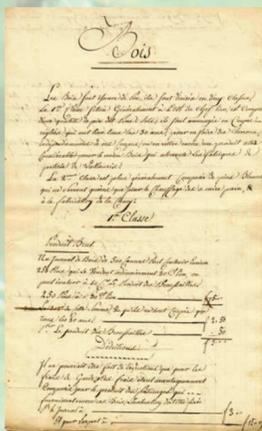
Le Mont Béron à Nice entièrement déboisé, gravure d'Albanis Beaumont

de toutes les convoitises et le souci de protection conduit à en limiter l'accès et l'utilisation, souvent source de conflits entre seigneurs et communautés.



Lettre de Louis XIV au sujet des travaux dans le Var pour faciliter le flottage des bois coupés destinés aux chantiers navals de Toulon, 22 septembre 1662. Arch. dép. Alpes-Maritimes, N1 Flume Var, mt 17 24

L'agriculture n'explique pas à elle seule la régression de la forêt. La construction faisait largement appel au bois pour les besoins domestiques (charpente, planche, outils, toiture en bardeaux...). Dès le Moyen Âge les bois de résineux, les « bois noirs », les plus prisés par opposition aux « bois blancs », les feuillus, font l'objet d'une âpre concurrence entre communautés. Les marchands niçois utilisent ces bois pour la construction mais aussi pour le commerce d'exportation. La forêt est largement sollicitée comme bois d'œuvre en particulier pour de gros ouvrages comme les ponts. La forêt est aussi une réserve de combustible pour la fabrication du charbon de bois et pour alimenter les fours à chaux. Le bois chargé de résine permet de fabriquer de la poix et des torches. Enfin la Marine réclame les plus beaux arbres notamment pour les mâts des navires.



Rapport d'expertise cadastrale de Mougins au sujet de l'exploitation des bois pour faire des chevrons et alimenter les fours des fabriques de poterie de Vallauris, 1818. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 P 6

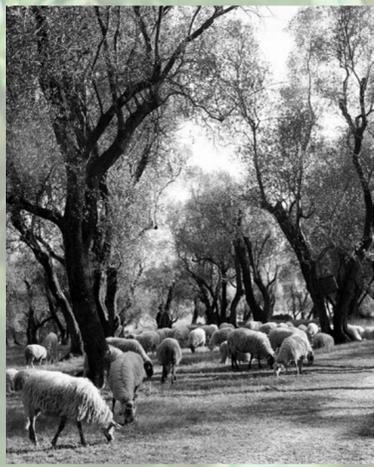


Dessin d'un pont en bois à Puget-Théniers, 1857. Arch. dép. Alpes-Maritimes, E 45/145

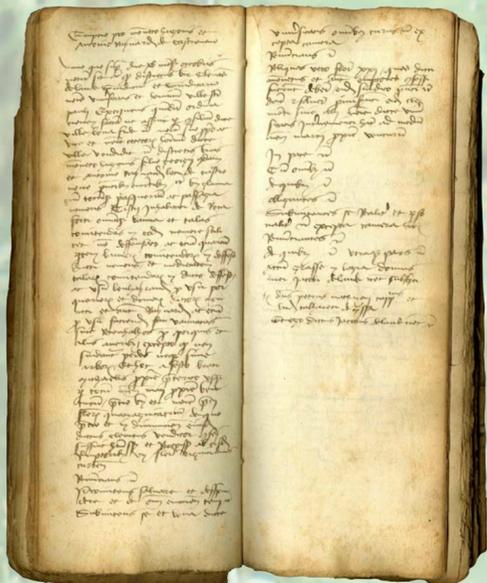
# LA FORÊT ET L'ÉLEVAGE

Au Moyen Âge la place de l'élevage était prépondérante dans l'économie et les troupeaux bénéficient d'un domaine extrêmement vaste depuis les premières collines jusqu'aux alpages. Terres gastes, friches incultes, mais aussi forêts, où se pratiquait le glandage, et les terres agricoles en jachères ou libérées de leurs récoltes sont mises à contribution.

Les parcours se composent, d'une part, des pâturages d'hiver et de printemps, d'autre part, des pâturages d'été. Les troupeaux formés pour une bonne part de chèvres pacagent dans les coupes de bois et empêchent ainsi leur régénération. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'élevage ovin et caprin régresse en lien avec l'amorce de désertification rurale l'extension de l'élevage spéculatif des bovins favorisé par la demande de produits laitiers des villes côtières en plein essor démographique par le fait du tourisme.



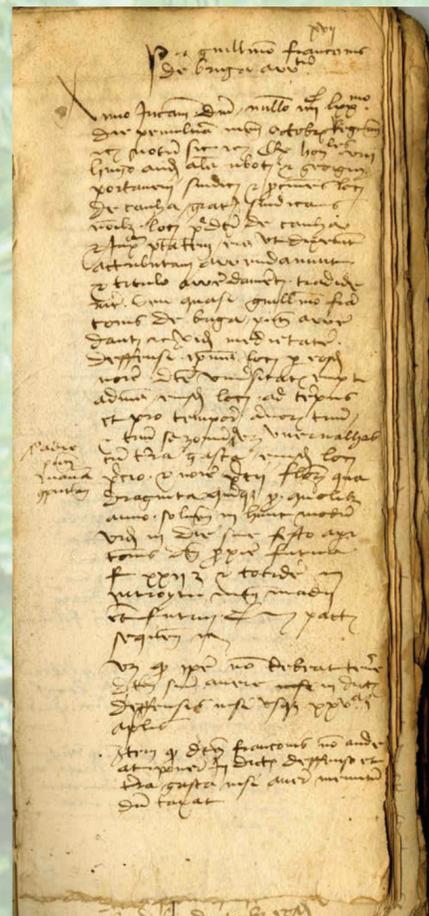
Troupeau de moutons pâturant sous les oliviers, vers 1930. Photographie Sausser, Arch. dép. Alpes-Maritimes, 21 Fi 84



Achat des droits de glandage, pâturage et passage des troupeaux dans la forêt de Roquefort, 15 octobre 1437. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 E 79/62



Berger de Tende. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 27 Fi 72



Arentement par la communauté de Cagnes à un habitant de La Brigue du défrichement de la communauté pour trois saisons d'hivernage, 23 octobre 1470. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 E 79/114

# LA SAUVEGARDE DES FORÊTS ET LE REBOISEMENT

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des mesures sont prises contre le déboisement dans le Code forestier français et le règlement sarde de 1822. Mais des exploitations massives continuent largement. Facteur de reconstruction du milieu naturel, le recul pastoral facilite la tâche des forestiers. L'application du régime français de soumission des forêts communales aux règles forestières publiques met fin à certains abus mais la population se plaint des restrictions. La loi du 28 juillet 1860 ouvre la voie à une politique de sauvegarde des terrains de montagne par le reboisement obligatoire et le gazonnement. Mais ces mesures heurtent des populations vivant pour l'essentiel des produits de l'élevage.

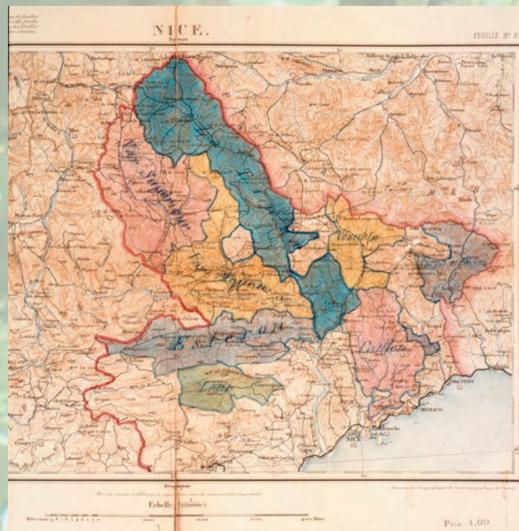


Lettres patentes du duc de Savoie Victor Amédée II ordonnant aux communautés de choisir des sites pour replanter des arbres en y interdisant le pâturage du bétail. 16 février 1701. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 Af 35

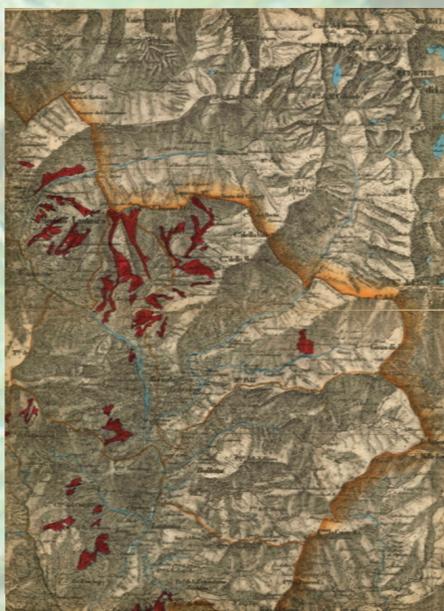


Versant nord de la tête de Méleze à Guillaumes, 1<sup>er</sup> juin 1945. Photographie Eaux et Forêts. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 23 FI 2063

La loi du 4 avril 1882 permet de reconstituer le manteau forestier alpin en instaurant des périmètres de reboisement. Cette loi de restauration et de conservation des terrains en montagne introduit le droit d'expropriation et crée 8 périmètres de reboisement dans les Alpes-Maritimes représentant 20 000 hectares répartis entre Paillon, Vésubie, Var supérieur, Var moyen, Tinée, Estéron, Roya et Loup. Les études préliminaires sont conduites par les inspecteurs des forêts Hallauer et Vincent qui se heurtent à des oppositions farouches. Après celui du Paillon, les projets ne sont concrétisés qu'en 1889 pour le Var supérieur, 1895 pour la Vésubie, 1897 pour la Tinée et seulement 1912 pour le Loup. Le pin sylvestre, essence dominante à l'état spontané dans les forêts de moyenne montagne, est très largement utilisé dans les divers reboisements des Alpes-Maritimes entre 600 et 1 500 m. Le pin noir d'Autriche est introduit par Demontzey en raison de sa rusticité.



Carte des périmètres de reboisement.



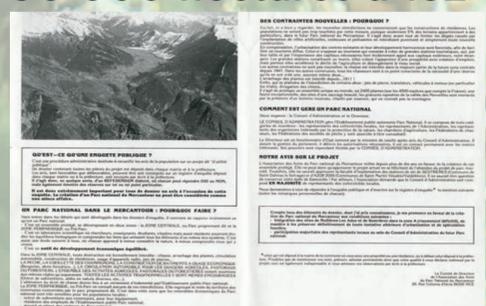
Plan du périmètre de reboisement de la Vésubie (les zones reboisées sont en rouge), 1885. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 7 M 730



Travaux de reboisement et d'endigement d'un torrent à Villeneuve-d'Entraunes, 1<sup>er</sup> septembre 1906. Photographie Eaux et Forêts. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 23 FI 265

# L'EXPANSION DE LA FORÊT ET LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS

Le travail méthodique des forestiers et le repli des activités d'élevage permettent à la montagne de retrouver sa vocation forestière. La couverture forestière est passée de 90 000 hectares à 152 000 hectares entre 1878 et 1975 représentant 36 % du département pour atteindre même 45 % à la fin du siècle. Malgré les feux de forêts dévastateurs mais cantonnés pour l'essentiel à la frange littorale, malgré les maladies comme celles qui touchent le châtaignier ou le sapin et les effets néfastes de certaines pollutions, la forêt régénérée ne cesse de progresser confortée par le souci de conservation

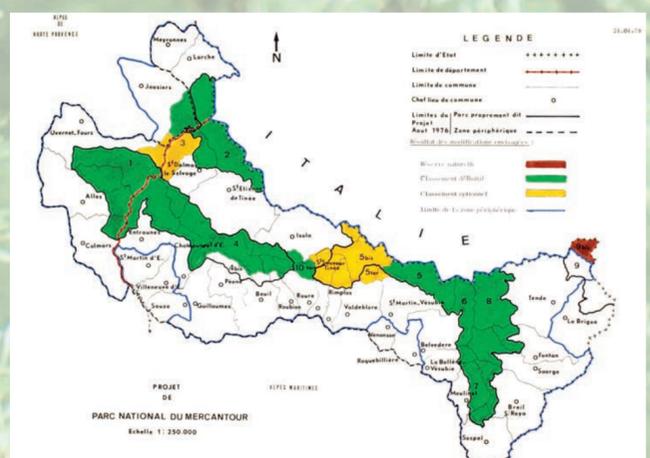


Tract de l'association des Amis du Parc national du Mercantour en faveur de sa réalisation. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 173 W 626

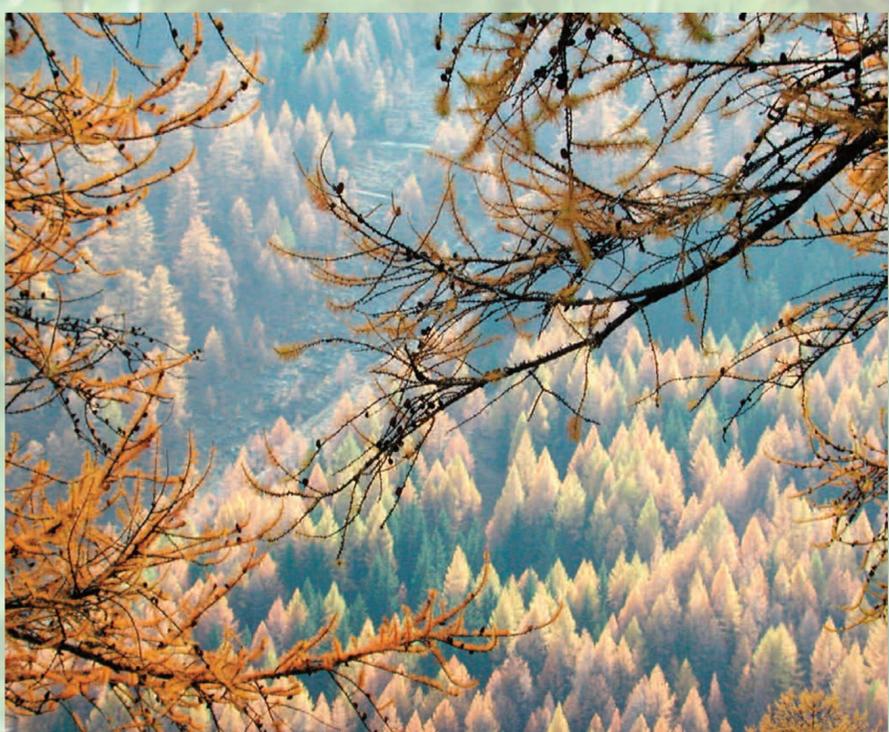
des espaces naturels. C'est dans ce contexte que le Parc national du Mercantour est créé en 1979 pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur d'un milieu naturel remarquable.



Article de la Meunier et Coopérative, sur les oppositions au parc national du Mercantour exprimées lors de l'enquête publique, en 1966, octobre 1976. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 173 W 641



Carte au 1/250 000e du projet de parc national du Mercantour, 24 avril 1978. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 173 W 630



Forêt de mélièzes, Castérno, octobre 2004. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Karine Valens

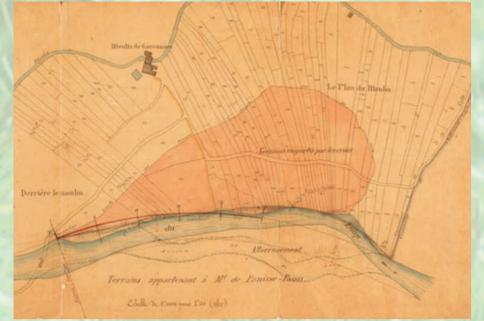
# L'ORGANISATION DU TERROIR

Pour compenser la déclivité des terrains, les habitants sont contraints de constituer des banquettes (faissa en provençal) afin de disposer de petits plans horizontaux placés en amphithéâtre les uns sur les autres et soutenus par des murs de pierre sèche bâtis en talus. La technique a été employée jusque dans les villages d'altitude.

Le paysan est trop pauvre pour acheter des produits importés. L'agriculture est donc l'élément capital qui devait produire sur place tout ce qui est nécessaire à la population. La discontinuité du territoire agricole jusque sur le littoral reste un élément marquant du paysage. Sur les coteaux préalpins où s'étage l'oliveraie, de vastes forêts enserrant et fractionnent des zones plus ou moins réduites d'agriculture cohérente.



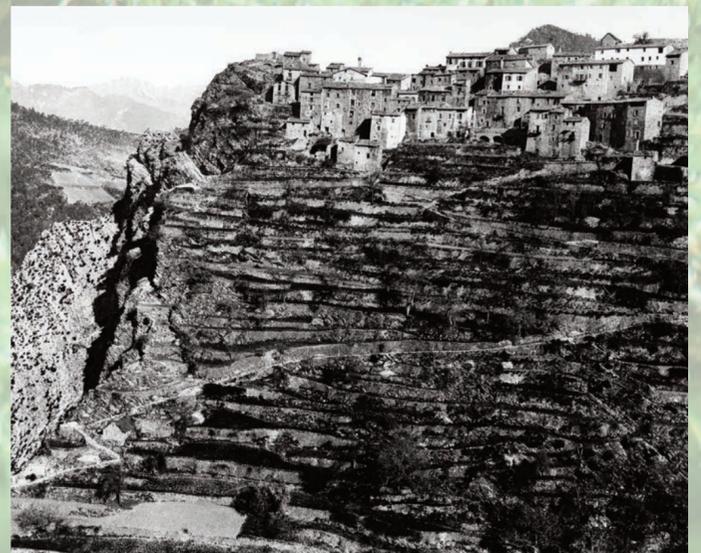
Plan cadastral aquarellé d'Utelle, section H des Ginestes montrant les cultures sur la rive droite de la Vésubie (vignobles et olivettes notamment). Arch. dép. Alpes-Maritimes, FS nouv. acq. 2006



Morcellement parcellaire agricole à La Colle-sur-Loup, 1876



Terrasses aménagées autour du village de Mollières, en haute-Tinée, 1898. Photographie Victor de Cessole, Ville de Nice, Bibliothèque de Cessole, n° 846



Le village de Thiéry surplombant les terrasses de culture, 1890. Photographie Victor de Cessole, Ville de Nice, Bibliothèque de Cessole, n° 1443



# L'OLIVIER ET L'ARBORICULTURE

Arbre du bassin méditerranéen par excellence, l'olivier doit son importance aux multiples usages que l'on fait de l'huile extraite de ses fruits. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est le principal produit d'exportation du comté de Nice.

Les plantations envahissent les terrasses des coteaux biens exposés.

L'année 1860 a marqué un tournant par suite d'une forte gelée qui a durement atteint les oliveraies. Après une succession de mauvaises récoltes, la mouche « kaïron » cause des ravages.

L'oléiculture s'installe dans la crise au moment où se profile la concurrence des huiles étrangères.

Le regain d'intérêt pour l'huile d'olive à la fin du XX<sup>e</sup> siècle a conduit à la rénovation de certaines oliveraies.



Contrat pour l'achat d'huile d'olive par un suif de Grasse à un producteur de Venise, 29 septembre 1469. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 E 79/74



Emphytéose concédée par Pietro Orasio Giuseppe Thaon, d'une terre située à Saint-André comportant l'obligation d'y planter des oliviers, 4 octobre 1757. Arch. dép. Alpes-Maritimes, C 369



Gros olivier sous l'hôpital Saint-Pons à Nice, avril 1907. Photographie Madier. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 Fi 2360



Oliveraie, à Saint-Roman de Bellet, janvier 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Granjou

# LES PLANTES À PARFUM

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que se développe dans la région grasseoise la culture des plantes à parfum

en particulier le jasmin avec l'émergence de la parfumerie. La nécessité d'un approvisionnement régulier en fleurs fraîches accélère le développement des cultures de plantes à parfum au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans toute la région grasseoise.

De nombreux agriculteurs du littoral bénéficiant d'un meilleur réseau d'irrigation, notamment les canaux de la Siagne et du Foulon, consacrent des parcelles aux différentes plantes à parfum en fonction

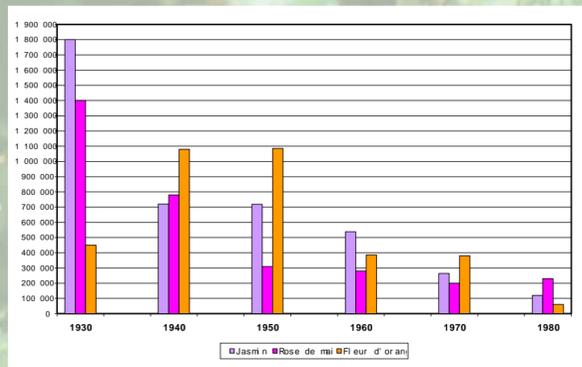


Récolte de jasmin à Fabarie en 1925. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 40 FI 568

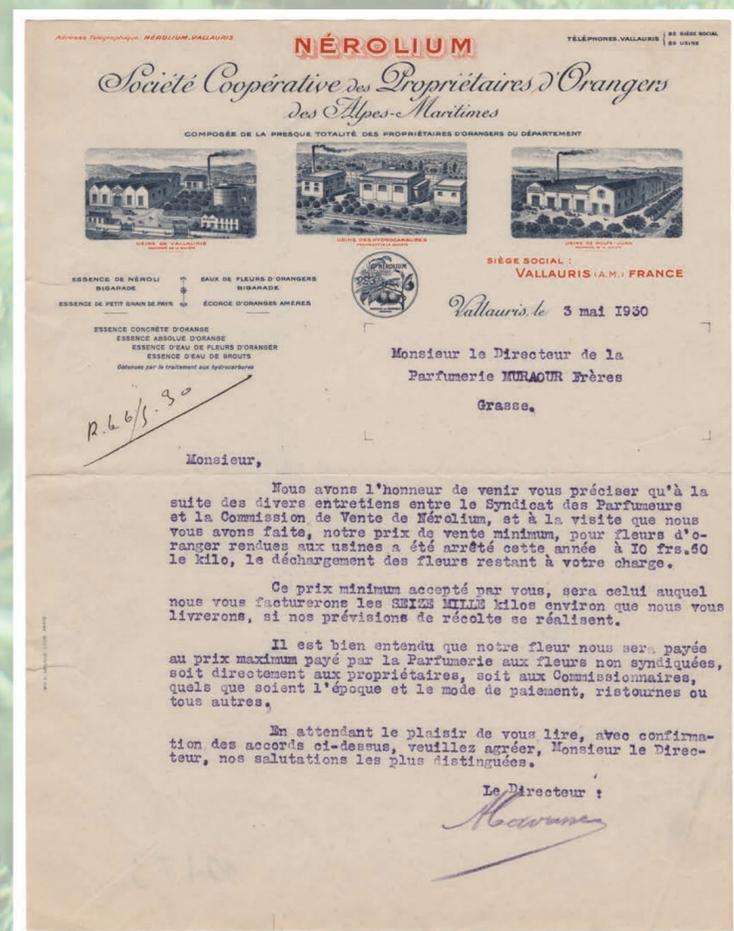


Cueillette de la fleur d'oranger au Bar, autochrome, vers 1920. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 40 FI 438

de la nature des sols. Après un hiver 1928-1929 très rude, la crise de 1930 qui touche directement le marché de luxe international se fait durement ressentir. Après la Deuxième Guerre mondiale, la surface occupée atteint 900 hectares. Mais les productions des régions tropicales, la fabrication des parfums synthétiques, la crise liée à l'augmentation du prix du pétrole en 1974 et la hausse du coût de la main d'œuvre accélèrent après 1975 le déclin des cultures.



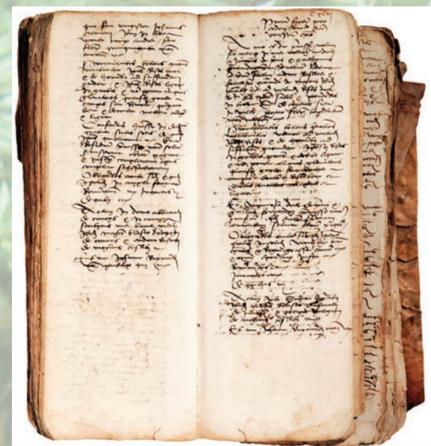
Graphiques d'évolution de la production de fleur d'oranger, de jasmin et de rose de mai de 1930 à 1990



Lettre de la commission de vente de Nérolium à la parfumerie Muracour de Grasse fixant le prix des fleurs d'oranger pour la récolte de 1930. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 101 J 3

# L'ENDIGUEMENT ET LE MARAÎCHAGE

Les basses vallées des fleuves côtiers, Paillon, Var, Loup, Siagne, constituent des zones inondables en raison du régime torrentiel des cours d'eau. Les deltas se déploient largement en zones de marécages, où s'épanouissaient oseraies et vernes. La riziculture s'est développée au XVI<sup>e</sup> siècle sur les terres irriguées de la basse vallée de la Siagne.



Convention passée entre l'évêché de Grasse et deux habitants de Mougin pour réaliser la moisson du riz sur des terres situées dans la vallée de la Siagne, 24 août 1520. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 E 74/18

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des travaux d'assèchement de la plaine de Laval sont pratiqués sur une grande échelle, permettant le développement des prairies artificielles de luzerne et du blé. D'une toute autre envergure est l'œuvre d'endiguement du Var, menée à bien sous le Second Empire en rive

gauche avant d'être réalisée en rive droite au XX<sup>e</sup> siècle. L'endiguement a permis de nouvelles formes d'activité agricole dans la basse vallée du Var grâce à l'alluvionnement artificiel. Dès 1881-1885 l'administration des Domaines vend la majorité des bassins colmatés. Malgré un recul à la fin du XX<sup>e</sup> siècle en raison de l'avancée urbaine, l'activité perdure grâce à la proximité d'un marché actif des légumes frais.



Plan aquarellé du projet d'endiguement de la rive gauche du Var sur la commune de Nice, 1861. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 Q 115



Vues aériennes des cultures maraîchères sur les terrains résultant de l'endiguement du Var, 1991, photographies Laboratoire départemental de l'Équipement. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 22 F1



# LE REcul DES TERRES AGRICOLES

Amorcé dès le XIX<sup>e</sup> siècle par le manque de main-d'œuvre attirée par les emplois plus rémunérateurs de la ville, le recul des cultures traditionnelles s'accélère.

Entre 1913 et 1929, les surfaces qui y étaient consacrées dans la campagne azurée sont passées de 20 000 à 14 000 hectares. Le nombre d'exploitations s'effondre de 13 650 en 1955 à 2 300 à la fin du siècle. L'avancée inexorable de la ville, particulièrement de Nice dans la plaine du Var, entame à la fin du XX<sup>e</sup> siècle les derniers bastions d'une agriculture résiduelle.



Plan aquareille des propriétés agricoles de Jules Mion de Peillon en vue d'un projet de lotissement à Saint-Laurent-du-Var, établi le 17 février 1873. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 U 2/651



Vue des collaux de Vence couverts de cultures florales depuis les fortifications de Saint-Paul, vers 1920



Le même site reboisé avec des constructions éparées en 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Jean-François Boué



Terrasses d'oliviers abandonnées à Saint-Jean-la-Rivière, 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Jean-François Boué



Le terroir d'Aiglun au début du XXI<sup>e</sup> siècle menacé par l'exode rural

# LES JARDINS UTILITAIRES ET D'AGRÉMENT

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les jardins utilitaires, à la fois potagers et vergers, fournissent aux familles une part importante de leur alimentation. Situés à proximité des agglomérations, ils forment des couronnes. Sur le littoral, ces jardins sont aussi des centres de production florale et de plantes à parfum. Les jardins d'agrément sont mal connus. Des jardins aux plans simples et réguliers accompagnent les habitations aristocratiques. En ville, il s'agissait de petits jardins, de 20 à 30 mètres de côté, présentant des allées en croix axées sur un petit bassin.

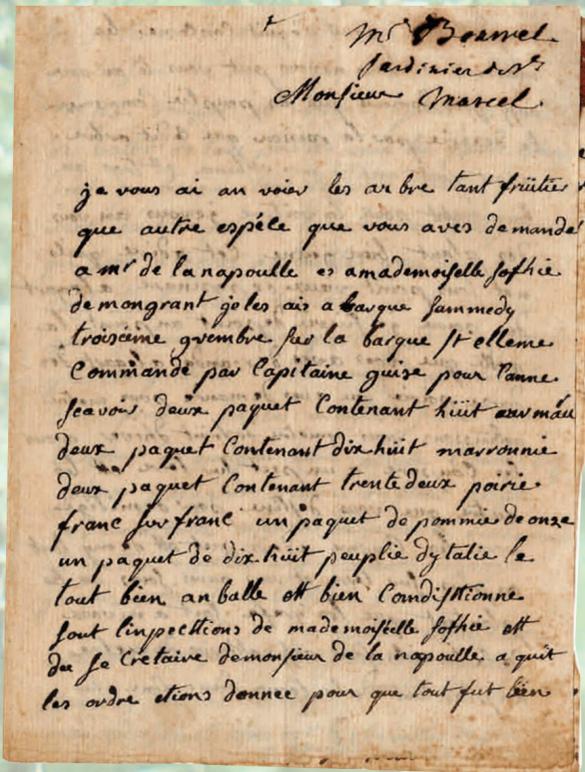


Jardin potager à Tende. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Gramou

À la campagne, les maisons de campagne que Grassois et Niçois se font construire à partir du XVII<sup>e</sup> siècle se résument souvent à une simple terrasse pourvue d'un puits, d'une fontaine ou d'un bassin dominant des allées rectilignes plantées d'arbres.



Partage de biens à Grasse situés rue « Gloca » près du « cortile » ou « jardium » de Pierre Jusberti, 29 juin 1376. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 E 79/22

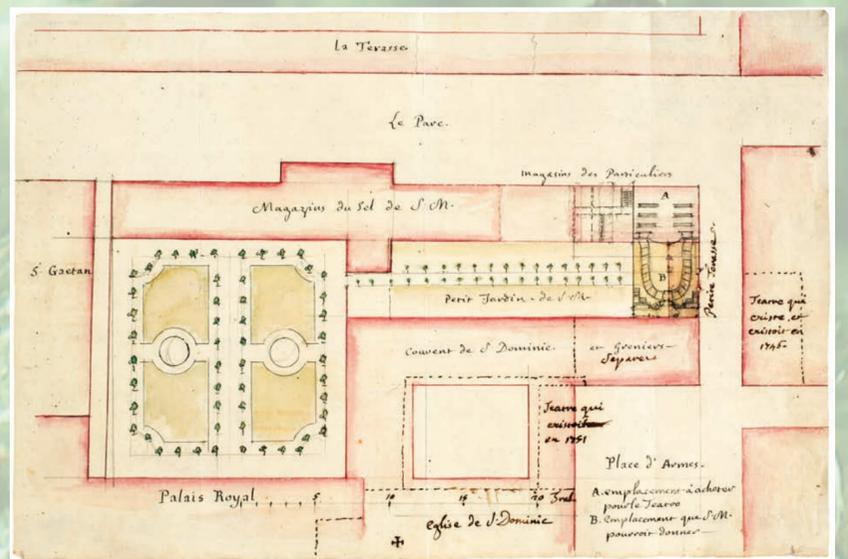


Instruction du comte de Thorenc pour l'aménagement de sa propriété à Grasse relative à un « projet de bosquet », 6 avril 1782. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 25 J 197



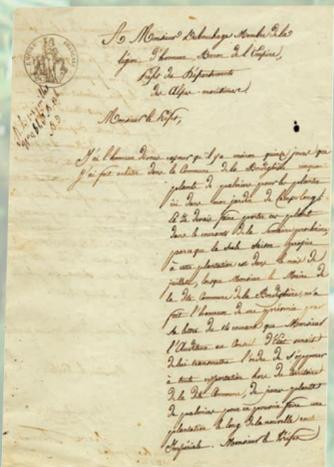
Erste Aufsicht von dem Seehaven zu Antibes in Provence. Premiere Vue de le Port d'Antibes en Provence. Grasse depuis le Tableau Original appartenant au Roy, et faisant partie de la Collection des Ports de France ordonnée par M. le Marquis de Marigny, Com. ordinaire du Roy en ses Conseils, Contrôleur de ses Ordres, Directeur et Intendant, par le Général de ses Bâtimens, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales. Paris par J. Veret de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture. 1765.

Gravure représentant la récolte des oranges dans un verger aux environs d'Antibes, d'après le tableau de Veret faisant partie de la collection des ports de France, vers 1750



Plan aquarellé du jardin du palais royal de Nice, vers 1770. Arch. dép. Alpes-Maritimes, NI m 3 add n° 5

# VÉGÉTAUX EXOTIQUES, JARDINS D'HIVERNANTS ET RENOUVEAU DE L'ART DES JARDINS



Lettre de Victor Trinty au sujet de l'importation de jeunes plants de palmiers destinés à la propriété de Longchamp à Nice, 17 juillet 1892. Arch. dép. Alpes-Maritimes, CEM 434.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les grands voyages et les explorations introduisent dans les jardins du littoral de nombreux végétaux inconnus. Le jardin d'acclimatation créé dans l'enceinte de l'école centrale du département, en 1801, est le premier jardin botanique des Alpes-Maritimes. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on évalue à 6 000 le nombre d'espèces subtropicales cultivées à l'air libre sur la Côte d'Azur.

Cet engouement est aussi dû à la démocratisation de l'histoire naturelle et à la multiplication des sociétés savantes. Au paysage agricole du littoral se substitue un paysage nouveau, exotique et dépaysant.

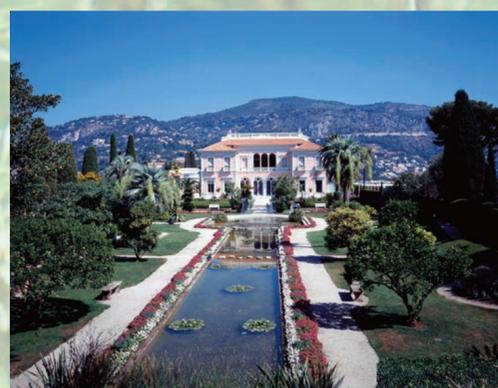


Palmiers et araucaria du jardin de la villa Thuret à Antibes, vers 1920. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 Fi 40 Fi 3

Entre 1850 et 1914, le littoral se couvre de villas et d'hôtels entourés de parcs et de jardins. Ces derniers ont pour modèle le jardin paysager anglais, adapté aux sites et au climat, ou le jardin mixte (paysager et classique) : arbres et arbustes subtropicaux, massifs de fleurs, larges surfaces gazonnées. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à un recul de la tendance botanique et de l'exotisme. Les jardins composés entre 1900 et 1914 présentent des collections de styles de jardin, géométriques, et sont plus respectueux de la végétation autochtone.



Jardin exotique d'une propriété à Nice, vers 1900. Photographie Gilletta. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 Fi 632

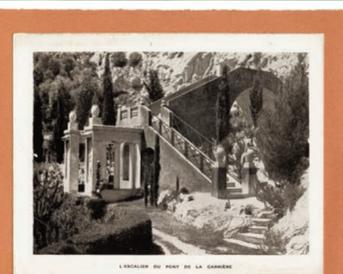


Les jardins de la villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Michel Graniou

À la veille de la Première Guerre mondiale émerge une nouvelle forme de style de jardin, adaptation du style néo-rural anglais, le jardin néo-méditerranéen, à l'initiative de paysagistes comme Ferdinand Bac. Une grande attention est portée au paysage méditerranéen et à sa végétation, notamment au cyprès pyramidal.

On redécouvre le plan régulier et la symétrie des allées rectilignes, en pentes ou en escaliers.

La crise économique de 1930 puis la Seconde Guerre mondiale donnent un coup d'arrêt aux grands jardins privés.



L'escalier du pont de la cascade

C'est du haut de ce pont, formant balcon que j'animais mes conférences promenade ou plutôt mes causeries familières avec les nombreux visiteurs, venant de tous les pays, désireux de constater cet état d'un renouvellement dans l'art des jardins méditerranéens. Dans la niche de cette "Nymphée" j'avais posé la statue de l'Ourse, ce Couron de chape grec que le peuple d'Athènes après ses succès, avait appelé à la profusion de Dieux...

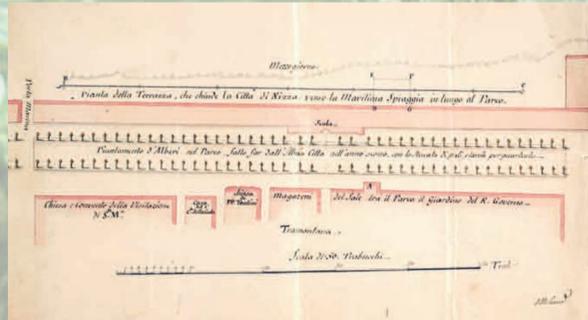
1924

Ferdinand Bac  
Les Colombières - Menton

Commentaires autographes de Ferdinand Bac sur les aménagements des jardins de la villa des Colombières à Menton, vers 1925

# LES JARDINS PUBLICS ET LA VILLE DANS LA NATURE

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence de l'arbre dans la ville, sur l'espace public, est marginale. Quand l'expansion urbaine fait sortir les villes de leurs fortifications,



Plan montrant la plantation d'arbres le long des terrasses à Nice pour réaliser une promenade publique, 10 juin 1776. Arch. dép. Alpes-Maritimes, N° 13/1 n° 11

on crée des cours, longues allées agrémentées d'arbres. C'est dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que parcs, jardins publics et squares apparaissent en France. Sur le littoral, l'arbre participe à la mise en scène du front de mer, à l'usage des touristes, transformant complètement son aspect par des plantations linéaires créant de nouvelles perspectives. Dans les années 1980, on assiste à la renaissance d'une politique des espaces verts, grâce à une meilleure prise en compte des besoins des usagers et à un retour à des jardins plus complexes.



Le jardin Albert Ier à Nice vers 1900. Photographie Gilletta. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 FI 2008



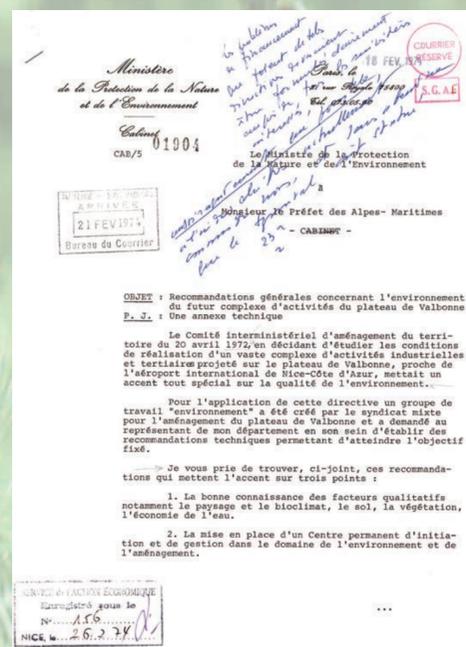
Plan du lotissement du domaine du Cap-Ferrat. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 3 U 1/181

Dans les années 1970, la croissance très forte de la population des Alpes-Maritimes a pour conséquence un éparpillement des villes et un étalement des banlieues. La dégradation du milieu urbain soumis à la

pollution et le désir de la maison individuelle incitent les habitants à s'installer à la campagne. En 1969, à l'initiative du sénateur Pierre Lafitte, la technopole Sophia-Antipolis regroupe des activités innovantes. Elle se déploie aujourd'hui sur 2 300 hectares dont les deux-tiers d'espaces verts protégés. En dévorant le sol et en développant la superficie du réseau routier, l'habitat diffus gagne de vastes zones vouées à l'agriculture et devient le sujet de préoccupation des urbanistes.



Le lotissement du domaine des pins à Menton en cours de construction, octobre 1947. Photographie Laboratoire départemental de l'Équipement. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 598 W 10



Lettre du ministre de la Protection de la nature et de l'environnement au préfet des Alpes-Maritimes fixant les recommandations pour le futur complexe d'activités de Valbonne, 15 février 1974. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 176 W 47

# LES PARCS SUBURBAINS

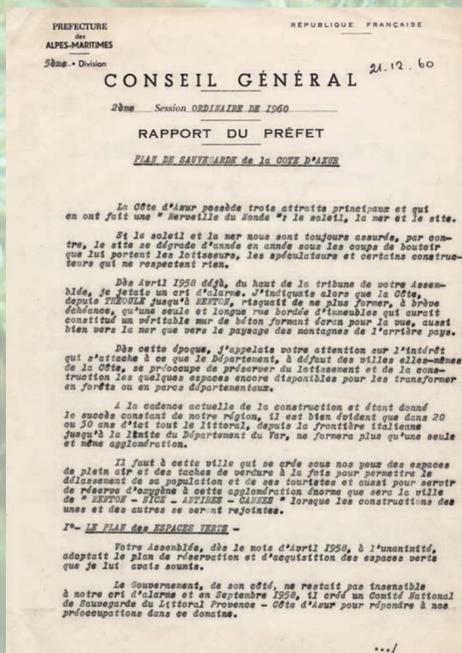
Dès 1955, le préfet Pierre-Jean Moatti se préoccupe d'engager le département des Alpes-Maritimes dans une politique de sauvegarde des paysages, menacés par une urbanisation dévorante.

Il soumet à l'Assemblée départementale, en octobre 1958, un projet d'acquisition d'espaces verts boisés destinés à s'insérer dans la frange urbaine en formation.

En mars 1966, 5 parcs voient le jour en totalité et 3 partiellement, malgré l'opposition de propriétaires s'estimant lésés par les expropriations. Cette politique a été reprise et amplifiée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec l'extension de la Valmasque à 561 hectares, les 480 hectares de la Brague, 650 hectares du plan des Noves ou encore grâce à l'action conjointe du département et de l'État qui acquiert par le conservatoire du littoral créé en 1975 le mont Vinaigrier et, en 1997, un domaine de 370 hectares à l'extrémité du massif de l'Estérel.



Carte d'implantation de parcs urbains et suburbains projetés dans les Alpes-Maritimes, vers 1960. Arch. dép. Alpes-Maritimes, 214 W 3



Rapport du préfet des Alpes-Maritimes à la session du conseil général du 21 décembre 1960. « Plan de sauvegarde de la Côte d'Azur ». Arch. dép. Alpes-Maritimes, 214 W 3



« 20 maires de communes menacées par le projet insensé des espaces verts vont constituer un comité de défense des intérêts communaux » (La Défense du Midi), janvier 1962. Arch. dép. Alpes-Maritimes



Le parc de la Valmasque, juillet 2006. Arch. dép. Alpes-Maritimes, photographie Jean-François-Boué